

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mardi 03 juin 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 03 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le lundi 26 mai 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Pouvoirs : Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Mme Duroch Aline

Secrétaire de séance : Mme Anik Blanc

***D2025\_024 Subvention Mode doux – COPAMO***

Dans le cadre de la politique conduite par la municipalité en matière de sécurité routière et en faveur du développement des déplacements doux, Monsieur le Maire propose de solliciter un fond de concours de la Communauté de Communes au titre de l'enveloppe Voirie mode doux / actif.

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent la création d'un cheminement piétonnier, sécurisé, le long de la RD 34 et la création d'un plateau de vie permettant la traversée de la RD34 en sécurité.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes d'aide doivent être transmises à la COPAMO sur la base d'un dossier complet.

**Entendu** M. le Maire présentant le dossier de cette année 2025 qui concerne la création d'un cheminement piéton sur la RD34 pour un montant de **86 943.60 € HT**

**Entendu** le plan de financement

- Financement COPAMO au titre des modes doux : 40 000€ HT
- Part communale : 46 943.60 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Approuve la demande de demande de subvention auprès de la COPAMO

Sollicite auprès de la COPAMO le versement d'une subvention, au titre de l'enveloppe Voirie mode doux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
<b>Unanimité</b>

**Le Maire  
Luc Chavassieux**

